

DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEDOMAINE :
Finances localesSOUS DOMAINE :
Décisions budgétairesOBJET :
**Adoption du budget
primitif 2024**Le nombre de
membres du Comité
Syndical en exercice
est de 6.CONVOCACTION ET
AFFICHAGE EN
DATE DU 21/03/2024REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/09

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 3 avril 2024,
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory.

Présents : M. Grégory DELFOUR, M. Jean-Marc BOUTET, M. Nicolas
LORENZO, M. Serge MARONDA, M. Thomas CALVO, Mme Eliane FEIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Rapporteur : M. le Président

M. le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de Budget
Primitif par chapitre pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes
de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	44 900 €
012	Charges de personnel	100 €
65	Autres Charges de gestion courante	21 300 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500 €
023	Virement à la section d'investissement	26 136.71 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000 €
TOTAL		97 936.71 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations, subventions et participations	39 800 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000 €
002	Résultat reporté	57 136.71 €
TOTAL		97 936.71 €

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	20 000 €
23	Immobilisations en cours	20 225.41 €
TOTAL		50 225.41 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 700 €
021	Virement de la section de fonctionnement	26 136.71 €
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000 €
001	Solde d'exécution reporté	6 388.70 €
TOTAL		50 225.41 €

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2024 par chapitre comme indiqué ci-dessus.

Autorise M. le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %

- Investissement : 7.50%

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Le Secrétaire,

Grégory DELFOUR

Nicolas LORENZO

